



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 16 janvier 2013

Communiqué de presse

REMISE D'UNE GALETTE DE L'EPIPHANIE PAR LE GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES ARTISANS BOULANGERS-PÂTISSIERS DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS



Le groupement professionnel des artisans boulangers-pâtisseries de la région Nord - Pas-de-Calais a remis à Dominique Bur, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, une galette de l'Épiphanie, ce mercredi 16 janvier, confectionnée par de jeunes apprentis du centre européen de formation des métiers de l'alimentation (CEFMA) de Tourcoing, parmi lesquels Charles Castel, Matthieu Deleurence, Lison Duhel et Martin Willem qui étaient présents lors de cette cérémonie.

Après avoir chaleureusement remercié les apprentis et leurs formateurs, le préfet a rappelé que l'artisanat, avec près de 7 400 apprentis dans le Nord – Pas-de-Calais, est le principal formateur régional. Avec 10 % de l'emploi régional, l'artisanat est aussi le premier employeur de la région. « *L'artisanat est la garantie d'avoir un métier porteur d'avenir* ».

Dominique Bur a rendu hommage au travail des artisans des métiers de bouche, en particulier, la boulangerie-pâtisserie, filière porteuse de tradition, liée à la culture française. Il a vivement félicité Claude Sohet, président honoraire des boulangers-pâtisseries du Nord récemment honoré par le président de la République qui l'a nommé dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Le préfet souligné la priorité accordée par l'Etat à l'apprentissage en particulier dans l'artisanat car il correspond à une réponse adaptée au besoin de qualification et d'insertion professionnelle des jeunes et à la demande des professionnels de recruter des salariés qualifiés.

Dans le cadre du contrat d'objectif et de moyen, l'Etat et La Région consacrent 300 millions d'euros sur 5 ans à l'apprentissage et a pour ambition de doubler le nombre d'apprentis d'ici 2015.

Le processus enclenché avec l'appui des partenaires publics (Etat, Région, Département) dans le cadre du programme régional de développement de l'artisanat, du programme régional de création et transmission d'entreprises et des actions de développement de l'emploi et des compétences a permis d'accompagner le développement des entreprises et des compétences dans le secteur.

L'Etat s'est engagé pour faciliter la vie des artisans en activité à travers un certain nombre de mesures telles que le maintien de l'exonération des heures supplémentaires dans les entreprises de moins de 20 salariés et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.